

Rapport N° 36 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition No 36, intitulée: «Mise en danger des enfants par des automobilistes empruntant la promenade d'Aïre pour amener leurs enfants à l'école de Cayla».

### **Conclusions**

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 15 janvier 2002)

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 36 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- demander des interventions rapides pour répondre dans l'urgence au réel besoin de sécurité des usagers autorisés;
- étudier la faisabilité des propositions acceptées par l'Office des transports et de la circulation;
- procéder aux aménagements nécessaires;
- sécuriser le déplacement des enfants en faisant appel aux agents municipaux, aux patrouilleuses scolaires, etc.